6777

QUADRYS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 623 euros

Siège social 261 rue de Paris

93100 MONTREUIL

335 159 356 RCS BOBIGNY

GREFFE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

15 AVR. 2011

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 15 MARS 2011

L'an deux mille onze,

et le quinze mars,

la société LCS INVESTISSEMENT représentée par Manuel ~~SAMPAIO, associée unique~~ de la société QUADRYS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par Monsieur Jean-Daniel CASTELLA, gérant, lui ont été adressés dans le délai légal

- le rapport de la gérance,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'objet des présentes décisions

- Nomination de deux gérants supplémentaires, fixation de ses pouvoirs et détermination de sa rémunération,

L'associée unique prend alors les décisions suivantes

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer

- Monsieur Nicolas LEGRAND, demeurant à Paris (Ville de Paris) 9 bis rue Saint-Ambroise,

en qualité de gérant, pour une durée indéterminée.

Monsieur Nicolas LEGRAND exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

- Monsieur Manuel CASTRO SAMPAIO, demeurant à MEULAN (Yvelines) 11 chemin des Pouillères,

en qualité de gérant, pour une durée indéterminée.

Monsieur Manuel CASTRO SAMPAIO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il est précisé en outre que Monsieur Jean-Daniel CASTELLA, conserve son mandat de gérant et qu'ainsi la société sera administrée par ces trois gérants.

Dans la limite de l'objet social, les gérants bénéficient des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la société envers les tiers.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

